

Info Crotenay juin 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2026

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Marlène BOUVERET, Carole BOISSARD, Nathan FERREUX, Anne-Sophie CHASSARD, Corinne FUMEY, Florence MARSAUD, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS,

Absent excusé : Raphaël COTE qui donne pouvoir à Carole FAIVRE Et Emilie BROUSSE qui donne pouvoir à Olivier CAVALLIN

Absent excusé sans pouvoir : Félicien JOUHAM

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Les deux comptes rendus des deux derniers conseils municipaux sont adoptés à l'unanimité (21 avril 2026 et 20 mai 2026).

ORDRE DU JOUR

1/ Ecole

Une réunion s'est tenue le 26 mai 2026 avec les parents d'élèves et les professeurs des écoles à la salle municipale afin d'expliquer les échanges que la mairie a eu avec les communes du SIVOS de la Combe d'Ain, afin d'entamer les discussions sur un ERPI dispersé.

Le SIVOS demandait à ce que ce regroupement puisse se mettre en place pour l'année 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le regroupement n'est pas possible pour la rentrée 2026, mais vote pour que les discussions soient entamées pour le regroupement de commune.

La Commune prévoit d'organiser une nouvelle réunion publique en début d'année scolaire 2026 avec l'inspecteur d'académie et l'inspectrice de la circonscription afin de faire le point sur la situation des écoles compte tenu de la baisse des effectifs et des fermetures de classe afin d'expliquer l'intérêt de la mise en place d'un ERPI dispersé.

2/Champa Loisir

Lors du dernier conseil municipal nous avons voté contre la demande du Maire de CHAMPAGNOLE de régler la somme de 16 euros /enfants/jour pour les enfants de CROTENAY puissent accéder à CHAMPA LOISIRS.

Suite à une réflexion d'Olivier, et compte tenu de la difficulté pour certaines familles de faire garder leurs enfants, nous avons décidé de revenir en partie sur cette décision.

La participation financière de 16 euros de la commune est votée sous réserve :

*que les enfants soient scolarisés à l'école de CROTENAY

*que les deux parents travaillent hors éducation nationale.

*uniquement pour l'année 2026

*refus de la commune de participer aux futurs équipements communs comme demandé par le maire de CHAMPAGNOLE

*que les enfants de CROTENAY aient le même accès à CHAMPA LOISIRS que les enfants de CHAMPAGNOLE

Par conséquent : le conseil municipal vote pour annuler la délibération prise lors du dernier conseil municipal et vote pour la participation financière à hauteur de 16 € par jour et par enfant sous réserve des conditions ci-dessus.

3/Fermeture de la décharge verte

Olivier CAVALLIN va prendre un arrêté afin de fermer la déchetterie verte à partir du 16 juin 2026 car il a été retrouvé des morceaux de mur et de l'amiante.

4/Dates des conseils 2026

Pour l'année 2026 : le 30 juin ; le 1^{er} septembre ; le 1^{er} octobre ; le 5 novembre ; le 3 décembre.

5/Document unique d'évaluation des risques professionnel (DUERP)

Gwendeline a travaillé sur un document unique d'évaluation des risques. Ce document permet d'évaluer les risques sur chaque poste des employés communaux et prévoit des préconisations et piste d'amélioration.

Remarques : il n'y a pas beaucoup de propositions pour limiter les risques.

C'est un document évolutif qui doit être mis à jour chaque année.

Ce document doit faire l'objet d'une délibération du conseil. Il est voté et adopté à l'unanimité.

Informations diverses

*La préfecture a rejeté une délibération prise lors d'un ancien conseil concernant les pouvoirs accordés au maire.

Une nouvelle délibération est donc prise et votée à l'unanimité.

*Concernant le budget : la mairie a reçu le montant de la redevance de la carrière : 74 000 euros. Le prévisionnel dans le budget était de 160 000 euros car la redevance était pour l'année précédente de 182 000 euros.

*lotissement de CROTENAY : la mairie attend un devis du SIDEC, pour un lotissement « clés en mains ».

*les conseillers sont invités à l'inauguration de l'église qui aura lieu le 26 juin.

*les travaux du city sont terminés

*La commune n'exerce pas son droit de préemption (vente d'un bien par Monsieur COQUET).

*Marlène BOUVERET a réuni le comité consultatif de la commission communication.

Le site actuel va être « remis à jour » avec notamment la publication des comptes rendus, le rappel des horaires de tonte, les dates des conseils et manifestation des associations,....

Il a été décidé que l'info Crotenay serait mis à disposition de tous à l'entrée de la mairie. Les personnes ne pouvant se déplacer sont invités à se faire connaître à la mairie. L'info Crotenay leur sera distribué.

Cette proposition est adoptée par le conseil à l'unanimité.

*Eclairage public : suite à une demande d'un habitant, Olivier proposera au prochain conseil de repousser l'horaire d'arrêt des lumières, le soir, de 30 minutes.

Rappel

Horaires des travaux bruyants (tonte, débroussaillage, bricolage...) :

Du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 13h30 à 20h Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h
Merci de respecter ces horaires afin de préserver la tranquillité de chacun.

Distribution de l'info crotenay :

L'info Crotenay ne sera désormais plus distribué dans les boîtes aux lettres, sauf aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer (informer la mairie). Il sera mis à votre disposition dans le hall de la mairie.

Respect et propreté du city stade

Nous rappelons l'importance de maintenir le city stade propre et agréable pour tous.

INFO CROTENAY

Cette distribution de l'Info Crotenay est la dernière. Elle regroupe tous les comptes-rendus des conseils municipaux depuis les dernières élections de mars 2026.

L'Info Crotenay ne sera ensuite plus distribué dans les boîtes aux lettres (décision du conseil municipal du 10/06/2026) ; il sera mis à votre disposition dans le hall de la mairie à la date du conseil municipal du mois suivant. Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, il continuera d'être distribué : merci de vous faire connaître à la mairie.

Toutefois, vous pourrez retrouver tous les comptes-rendus des conseils, ainsi que les Infos Crotenay sur le site de la mairie. Le site est à jour et contient de nombreuses informations variées destinées aux habitants (dates des conseils/rubriques « comptes-rendus », démarches administratives, inscriptions scolaire, hébergements, manifestations.....). N'hésitez pas à le consulter.

De plus, la rubrique « histoire et patrimoine » vient d'être mise à jour grâce à Jean-Pierre Chauville. A découvrir, pour en savoir plus sur notre village.

Pour consulter le site de la mairie → Crotenay, notre village : <https://crottenay.fr>

Sur portable : le menu se trouve *en haut à droite* ☰

Application « Panneau-Pocket » :

**SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !

Disponible sur **Google Play** | Disponible sur **App Store**

L'APPU MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

RAPPEL

Il est indispensable d'indiquer nom et prénom de façon visible sur votre boîte aux lettres.

Cette identification permet à l'employé communal de disposer des informations nécessaires notamment lors du relevé des compteurs d'eau et d'éviter toute erreur ou difficulté.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à cette mise à jour dans les meilleurs délais.

Nous comptons sur votre coopération.

INFORMATION

Le 4 juillet 2026, lors de la fête de notre village, la Municipalité n'a pas pu offrir son traditionnel « Apéritif » à la population. Celui-ci sera proposé lors de l'inauguration du City, à une date encore à définir.

DÉLÉGATIONS

